

BULLETIN d'ADHÉSION ou de RÉ-ADHÉSION

Période du 1er septembre au 31 août



Madame Monsieur

Identité
et
coordonnées
de
l'adhérent-e

NOM D'USAGE _____

NOM de NAISSANCE _____

PRÉNOM _____

DATE de NAISSANCE

jour	jour	mois	mois	1	9	année	année
------	------	------	------	---	---	-------	-------

TÉLÉPHONE PERSONNEL (facultatif) _____

ADRESSE ÉLECTRONIQUE * _____

* A remplir impérativement, elle vous permettra de recevoir les informations diffusées par messagerie électronique

Lieu d'exercice

RÉGION → _____

Établissement principal ou structure où vous exercez actuellement

Nom de l'établissement : _____

Adresse de l'établissement (rue, lieu-dit, BP...) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

►► **Personnel du supérieur** : donner des précisions sur votre lieu d'affectation interne (Laboratoire/Service/Unité...), afin de faciliter la remise en interne de votre courrier

* voir tableaux du 4 pages d'information

Corps * → _____ Code * → _____

Grade → _____

Statut → Titulaire Stagiaire Contractuel-le

Fonction Particulière à cocher

Enseignant-e → Documentation EPS ESC TIM

Directeur-trice d'EPL

Directeur-trice Adjoint-e d'EPL Form. Initiale Form. Continue Développement

Directeur-trice de → CFA CFPPA Exploitation Atelier technologique

Secrétaire général

Situation professionnelle de l'adhérent-e

COTISATION

PERSONNELS avec INDICE	Année	Pour mémoire	PERSONNELS sans INDICE	Année	Pour mémoire
► Indice (de la fiche de paye) *			► Rémunération mensuelle brute		
► Échelon			► Montant de la cotisation		
► Pourcentage temps de travail					
► Montant de la cotisation *					

* Nous comptons sur vous pour effectuer la mise à jour de l'indice et de la cotisation. Voir tableaux du 4 pages d'information

MODE de PAIEMENT, Si prélèvement remplir obligatoirement et signer la demande et l'autorisation de prélèvement et y agraffer le RIB

par CHEQUE PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SIMPLE (une année – date limite d'adhésion 15 octobre) PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RECONDUCTIBLE (date limite d'adhésion 15 octobre)

ADHÉRENT-E

Date et signature de l'adhérent-e

SECTION à remplir par le - la - Secrétaire de section

Nom et adresse de la section → _____

Date, signature _____

DROIT À L'IMAGE - article 9 du code civil. Cochez cette case si vous n'autorisez pas l'utilisation d'images personnelles. « Je n'autorise pas la publication de photographies sur lesquelles j'apparais, dans le cadre d'activités syndicales, sur le site Internet du Snetap et/ou sur les publications sur support papier du Snetap-FSU »

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service informatique du Snetap-FSU. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : snetap@snetap-fsu.fr.

NOUVEAU : CREDIT D'IMPOT - article 199 quater C du code général des impôts. Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu. Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées. La différence avec les pratiques antérieures, c'est que désormais, que vous soyez imposable ou non, vous bénéficiez d'un dégrèvement de 2/3 du montant de votre cotisation avec remboursement pour les non-imposables par le Trésor Public